

BE-A0523_722953_807169_FRE

Inventaire des archives du notaire Maurice
Grégoire à Liège, 1905-1923



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Répertoires.....	7
1 - 3 Répertoires chronologiques. 29 octobre 1905 - 12 mai 1923.....	7
II. Minutes.....	8
4 - 62 Minutes. 29 octobre 1905 - 12 mai 1923.....	8

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Grégoire Maurice (Liège)

Période:
1905 - 1923

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.7831

Etendue:

- Etendue inventoriée: 2.00 m
- Dernière cote d'inventaire: 62.00

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM.

Notaire Maurice Grégoire à Liège.

HISTORIQUE

Le notaire Maurice Grégoire a exercé à Liège de 1905 à 1923.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

Les minutes du notaire Maurice Grégoire ont été versées aux Archives de l'État à Liège par le notaire Marc Kaschten à Liège le 26 août 2021.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire de 1905 à 1923.

Langues et écriture des documents

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé.

Description des séries et des éléments

I. RÉPERTOIRES

1 - 3 RÉPERTOIRES CHRONOLOGIQUES. 29 OCTOBRE 1905 - 12 MAI 1923.

- | | | |
|---|------------------------------------|----------|
| 1 | 29 octobre 1905 - 28 juillet 1913. | 1 volume |
| 2 | 28 juillet 1913 - 18 mars 1921. | 1 volume |
| 3 | 18 mars 1921 - 12 mai 1923. | 1 volume |

II. MINUTES

4 - 62 MINUTES. 29 OCTOBRE 1905 - 12 MAI 1923.

4	29 octobre 1905 au 31 décembre 1905 (n° 1 - 25).	1 chemise
5	1er janvier - 31 mars 1906 (n° 1-28).	1 chemise
6	1er avril - 30 juin 1906 (n° 29-66).	1 chemise
7	1er juillet - 30 septembre 1906 (n°67-105).	1 chemise
8	1er octobre 1906 - 31 décembre 1906 (n°106-150).	1 chemise
9	1er janvier 1907 - 30 juin 1907 (n°1-62).	1 chemise
10	1er juillet 1907 - 31 décembre 1907 (n°63-117).	1 chemise
11	1er janvier 1908 - 31 mars 1908 (n°1-21).	1 chemise
12	1er avril 1908 - 30 juin 1908 (n°22-73).	1 chemise
13	1er juillet 1908 - 30 septembre 1908 (n°74-110).	1 chemise
14	1er octobre 1908 - 31 décembre 1908 (n°111-163).	1 chemise
15	1er janvier 1909 - 30 juin 1909 (n°1-42).	1 chemise
16	1er juillet 1909 - 31 décembre 1909 (n°43-109).	1 chemise
17	1er janvier 1910 - 30 avril 1910 (n°1-51).	1 chemise
18	1er mai 1910 - 31 août 1910 (n°52-108).	1 chemise

19	1er septembre 1910 - 31 décembre 1910 (n°109-151).	1 chemise
20	1er janvier 1911 - 1er mars 1911 (n°1-36).	1 chemise
21	1er avril 1911 - 30 juin 1911 (n°37-78).	1 chemise
22	1er juillet 1911 - 30 septembre 1911 (n°79-109).	1 chemise
23	1er octobre 1911 - 31 décembre 1911 (n°110-156).	1 chemise
24	1er janvier 1912 - 31 mars 1912 (n°1-49).	1 chemise
25	1er avril 1912 - 30 juin 1912 (n°50-90).	1 chemise
26	1er juillet 1912 - 30 septembre 1912 (n°91-128).	1 chemise
27	1er octobre 1912 - 31 décembre 1912 (n°129-169).	1 chemise
28	1er janvier 1913 - 31 mars 1913 (n°1-39).	1 chemise
29	1er avril 1913 - 30 juin 1913 (n°40-65).	1 chemise
30	1er juillet 1913 - 30 septembre 1913 (n°66-116).	1 chemise
31	1er octobre 1913 - 31 décembre 1913 (n°117-165).	1 chemise
32	1er janvier 1914 - 30 avril 1914 (n°1-56).	1 chemise
33	1er mai 1914 - 31 août 1914 (n°57-106).	1 chemise
34	1er septembre 1914 - 31 décembre 1914 (n°107-111).	1 chemise

35	1er janvier 1915 - 31 décembre 1915 (n°1-50).	1 chemise
36	1er janvier 1916 - 30 juin 1916 (n°1-44).	1 chemise
37	1er juillet 1916 - 31 décembre 1916 (n°45-83).	1 chemise
38	1er janvier 1917 - 31 mars 1917 (n°1-49).	1 chemise
39	1er avril 1917 - 30 juin 1917 (n°50-97).	1 chemise
40	1er juillet 1917 - 30 septembre 1917 (n°98-142).	1 chemise
41	1er octobre 1917 - 31 décembre 1917 (n°143-173).	1 chemise
42	1er janvier 1918 - 31 décembre 1918 (n°1-107).	1 chemise
43	1er janvier 1919 - 28 février 1919 (n°1-42).	1 chemise
44	1er mars 1919 - 30 avril 1919 (n°43-103).	1 chemise
45	1er mai 1919 - 31 août 1919 (n°104-157).	1 chemise
46	1er juillet 1919 - 31 août 1919 (n°158-247).	1 chemise
47	1er septembre 1919 - 31 octobre 1919 (n°248-306).	1 chemise
48	1er novembre 1919 - 31 décembre 1919 (n°307-358).	1 chemise
49	1er janvier 1920 - 28 février 1920 (n°1-71).	1 chemise
50	1er mars 1920 - 30 avril 1920 (n°72-142).	1 chemise
51	1er mai 1920 - 30 juin 1920 (n°143-191).	

		1 chemise
52	1er juillet 1920 - 31 août 1920 (n°192-267).	1 chemise
53	1er septembre 1920 - 31 octobre 1920 (n°268-316).	1 chemise
54	1er novembre 1920 - 31 décembre 1920 (n°317-394).	1 chemise
55	1er janvier 1921 - 31 mars 1921 (n°1-102).	1 chemise
56	1er avril 1921- 30 juin 1921 (n°103-183).	1 chemise
57	1er juillet 1921 - 31 décembre 1921 (n°184-240).	1 chemise
58	1er octobre 1921 - 31 décembre 1921 (n°241-319).	1 chemise
59	1er janvier 1922 - 30 avril 1922 (n°1-86).	1 chemise
60	1er mai 1922 - 31 août 1922 (n°87-144).	1 chemise
61	1er septembre 1922 - 31 décembre 1922 (n°145-190).	1 chemise
62	1er janvier 1923 - 12 mai 1923 (n°1-46).	1 chemise